



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION LA CIOTAT CULTURE

Mercredi 7 décembre 2023, de 19h00 à 21h00
aux Boulomanes Ciotadens (70 ave. J-B Long, 13600 – La Ciotat)

L'an deux mille vingt-trois, et le 7 décembre, l'Association LA CIOTAT CULTURE s'est réunie en Assemblée Générale, (Cercle des Boulomanes Ciotadens, 70 ave. Jean-Baptiste Long, 13600 La Ciotat), régulièrement convoquée conformément aux statuts.

La séance était présidée par Monsieur Alain Massé, Président de l'Association.

Il était assisté de Madame Christine Bouzon, Vice-présidente et des autres membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Alain Massé ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et représentées tout en soulignant que la liste des membres présents et représentés est à la disposition des participants au Secrétariat et que le quorum statutaire étant largement dépassé, l'Assemblée Générale pourra valablement délibérer.

Il donne lecture des questions inscrites à l'ordre du jour et précise tout d'abord que le Conseil d'Administration, actuellement composé de dix personnes, s'est officiellement réuni à ... reprises sur le dernier mandat.

Il rappelle que les statuts prévoient un renouvellement annuel de toutes les instances de gouvernance, et notamment du Bureau exécutif et du Conseil d'Administration ainsi que des deux vérificateurs aux comptes.

✚ Point 1 : Mot de bienvenue de la Vice-Présidente et du Président

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



[laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

La Vice-Présidente et le Président ont chacun prononcé un mot de bienvenue au nom du Conseil d'Administration sortant.

✚ Point 2 : Vérification des membres actifs présents

Le Président rappelle que tous les membres ont reçu la convocation à l'Assemblée Générale, accompagnée de l'ensemble des documents de séance et notamment ceux qui seront soumis au vote, dans les délais prescrits.

Après vérification de la liste d'émargement signée par chacun des adhérents présents, et constaté la validité des pouvoirs donnés par les adhérents empêchés, il a été établi que le quorum statutaire étant largement dépassé, l'Assemblée Générale pouvait valablement délibérer.

✚ Point 3 : Adoption de l'ordre du jour

Après lecture, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

✚ Point 4 : Vote sur la cooptation des nouveaux membres

Le Président rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation sont autorisés à participer au vote.

Conformément aux statuts modifiés lors de l'Assemblée Extraordinaire, les membres n'ayant pas réglé leur cotisation 2023 doivent s'en acquitter dans un délai de trente (30) jours sous peine d'être écartés de l'association.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la liste des adhérents à l'association.

✚ Point 5 : Élection de membres d'Honneur

Les statuts prévoient une catégorie de membres d'Honneur. Il s'agit des personnes physiques et/ou morales qui ont établi un lien historique avec l'Association et/ou ont eu un apport reconnu en faveur de la Culture.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur de la réélection des deux membres d'Honneur de l'Association : Gilbert Ganteaume (peintre et sculpteur français renommé né à La Ciotat le 12 octobre 1932) et Guy Aillaud (ancien instituteur ciotaden qui a transmis sa passion pour l'histoire locale à travers de nombreux livres).

✚ Point 6 : Vote sur le Projet associatif

Le Président détaille le Projet associatif soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Il est proposé par l'assemblée de rajouter au projet associatif le thème des bateaux de tradition comme savoir faire reconnu à La Ciotat.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le projet associatif de La Ciotat Culture.

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



Instagram [laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

✚ **Point 7 : Vote sur le Rapport moral du Président**

Le Président donne lecture du rapport moral soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport moral du Président.

✚ **Point 8 : Vote sur le Rapport d'activité**

Le Président détaille le rapport d'activité soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ainsi que le dossier de presse annexé.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport d'activité de La Ciotat Culture.

✚ **Point 9 : Rapport financier - Rapport des vérificateurs aux comptes**

Le Président présente le rapport sur la gestion comptable de l'exercice arrivé à échéance au 6 décembre 2023 : compte d'exploitation faisant apparaître un résultat de ..., le bilan comptable (valorisant les heures de travail bénévole) ainsi que le résultat détaillé par activités.

Une des deux Vérificateurs aux Comptes donne lecture du rapport qui, après étude approfondie des comptes et des factures, n'a détecté aucune anomalie et donne quitus pour l'exercice concerné.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité le quitus de gestion pour l'exercice - et l'affectation du résultat de l'année 2023 sur le report à nouveau - en saluant la qualité des documents de comptabilité et de gestion.

✚ **Point 10 : Information sur les demandes de subventions 2024 (et budget prévisionnel 2024)**

Le Président présente les différents dossiers de demande de subventions en cours déposées auprès de la Ville, du Département, de la Métropole (deux volets fonctionnement et investissement), de la Région, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de fondations.

Il relève notamment que toutes les demandes de subventions sont ciblées sur le financement des événements et pas sur le fonctionnement de l'Association qui a montré sa capacité à y subvenir.

Le Président détaille le Budget prévisionnel 2024 qui a reçu un avis favorable du Conseil d'administration sortant.

✚ **Point 11 : Calendrier prévisionnel des événements 2024**

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



Instagram [laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

La Vice-Présidente présente le calendrier prévisionnel détaillé des événements qui seront organisés par l'association en 2024, en insistant tout particulièrement sur le développement sensible de la Fête de la Culture de La Ciotat ainsi que sur le Salon du Livre et des Arts de La Ciotat sur le thème de la Provence.

La Vice-présidente insiste sur le fait que ce projet est évolutif, que rien n'est définitivement figé, pas plus les activités envisagées que les dates retenues.

Le Président précise que c'est à partir de ce projet d'activité que le budget prévisionnel de fonctionnement a été établi et que les demandes de subventions ont été déposées.

Après en avoir largement et valablement délibéré, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité en faveur du calendrier prévisionnel 2024.

✚ Point 12 : Vote sur le montant des cotisations annuelles à l'Association

Le Président rappelle que le montant de la cotisation annuelle à l'association est fixé à 12€ (sauf pour les seuls membres d'Honneur qui en sont exonérés) et que l'Assemblée Générale doit se prononcer sur le montant de cette cotisation pour l'année à venir.

Après en avoir largement et valablement délibéré en examinant les avantages et inconvénients d'une baisse ou d'une hausse à envisager, l'Assemblée Générale vote à la majorité en faveur de la proposition du Bureau exécutif de maintenir à 12€ (douze Euros) le montant de la cotisation pour l'année 2024.

✚ Point 13 : Elections

- **Élection des membres du Conseil d'Administration**
- **Élection des membres du Comité Exécutif (membres du CA)**
- **Élection des deux Vérificateurs aux comptes**

Le Président présente les candidats déclarés avant l'Assemblée Générale et rappelle que les statuts donnent la possibilité aux membres (à jour de leurs cotisations) de se déclarer en cours de séance.

Après avoir pris acte des présentations et motivations personnelles de tous les candidats aux différents postes à pourvoir, l'Assemblée Générale a élu à l'unanimité :

- **Deux Vérificateurs aux Comptes :**
 - **Madame Adrienne CORNET**
 - **Madame Josy DELGADO COURTOIS**
- **Treize membres au Conseil d'Administration – ainsi renouvelé pour le tiers - dont les quatre membres du Bureau Exécutif :**

Présidente membre du conseil exécutif	Christine	BOUZON	Directrice ventes tourisme
Vice-Président	Alain	MASSE	Dirigeant de

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com





Instagram [laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

membre du conseil exécutif			société
Secrétaire membre du conseil exécutif	Liliane	ANANTI	Dirigeant de société
Trésorier membre du conseil exécutif	Jean-Luc	LEDYS	Dirigeant de société
Administrateur	Jean-Paul	ARTERO	Musicien programmeur
Administrateur	Christian	BACHELIER	Responsable informatique
Administrateur	Adrienne	CORNET	Retraitée commerciale
Administrateur	Josy	DELGADO COURTOIS	Chef comptable
Administrateur	Jeanine	MOLLET	Retraitée du secteur hospitalier
Administrateur	Gérard	MONTEAGUDO	Retraité secteur informatique
Administrateur	Marc	NICOLAIDES	Retraité du secteur du spectacle
Administrateur	Michelle	PANNETIER	Retraitée Chambre Régionale des Comptes
Administrateur	Alain	SORBA	Retraité hospitalier

🚩 Point 14 : Questions diverses

Aucune question diverse n'a été sollicitée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Certifié conforme à La Ciotat le 7 décembre 2023 par	
	
Christine Bouzon, Présidente	Alain Massé, Vice-Président

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



[laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat
Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



Instagram

laciostatculture